Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260119-20260107-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Le dix-neuf janvier deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. ROME Cyril, Mme QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, M. HAMELIN Bernard, Mme WERSCHUREN Sylvie, MM POTIER Serge, MARTEL Thierry, COUAPEL Jean-Pierre, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, PILON Virginie.

Absents excusés : Mme LEVEQUE Dominique, M. PICHON Vincent, Mme KREMBSER Cindy, M. MOUTON Vincent, Mme MARTIN Maud, M. BETEND Guillaume.
Date de convocation : 13 janvier 2026
Secrétaire de séance : Mme PEUVREL Sophie

N° 2026-01-07 : CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DE FOOTBALL – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF « AMBITIONS COMMUNE »

Dans le cadre de l'aménagement du complexe sportif et suite à l'attribution des différents lots du marché public pour la construction de vestiaires de football, Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que cette opération est éligible au dispositif « Ambitions communes ». Il est donc possible de solliciter une subvention auprès du Département.

Cette aide financière peut s'élever jusqu'à 50 % du montant de la dépense avec un plafond à 150 000 € par dossier. Le plan de financement prévisionnel de la construction serait donc le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	
Maîtrise d'œuvre	51 869.75 €	Ambitions communes	150 000.00 €	29.92 %
Etude de sol	3 374.00 €	DETR	150 404.30 €	30.00 %
Bureaux de contrôle	7 050.00 €	DSIL	100 673.84 €	20.08 %
Travaux	439 054.83 €	Autofinancement	100 270.44 €	20.00 %
TOTAL	**501 348.58 €**	**TOTAL**	**501 348.58 €**	**100.00 %**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE le plan de financement prévisionnel des travaux tel que présenté ci-dessus ;
- SOLLICITE auprès du Département d'Ille-et-Vilaine, une aide financière au titre du dispositif « Ambitions communes » pour l'année 2026, pour la construction de vestiaires de football ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

La secrétaire de séance
Sophie PEUVREL